

# LIMALONGES

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Le sept décembre deux mil vingt, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de La Cendille, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Machet Annette Maire.

**Date de convocation du conseil municipal** : 30 octobre 2020

**Présents** : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Biraud Alain, Bouyer Nadia, Deschamps Valérie, Léoment Nathalie, Niot Jean-Marc, Stoffel Claude, Bonnisseau Milica, Albert Nicolas, Hauwaert Gaëlle, Pignoux Cécile, Nicolas Christian, Guillaud Philippe, Machy Didier

**Absents excusés** : Grimaud Marie-Thérèse (pouvoir donné à Claude Stoffel)

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Didier Machy

Le préfet des Deux-Sèvres ayant interdit la tenue de CM en présence de public, Nous sommes au regret de refuser l'accès à deux personnes qui souhaitaient assister à la réunion. Nous invitons ces personnes à venir en mairie à la rencontre des élus lors des permanences des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois.

#### 1/4 d'heure citoyen

En l'absence de public, il n'est pas prévu de 1/4 d'heure citoyen, toutefois, Alain Biraud 1<sup>er</sup> adjoint souhaite s'exprimer.

C'est en tant que responsable du personnel communal que Mr Biraud exprime son mécontentement à l'encontre de Milica Bonnisseau à qui il reproche un comportement indigne à l'égard de la secrétaire de mairie Cathy Lohues.

Alain Biraud donne la parole à Cathy qui exprime sa lassitude provoquée par les fausses déclarations de Milica Bonnisseau et la remise en cause à plusieurs reprises de ses qualités professionnelles dans ses mails et ses prises de parole qu'elle qualifie de diffamatoires.

A la fin de l'exposé de Cathy, Milica Bonnisseau prend à son tour la parole et donne sa version.

Certains conseillers critiquent vivement l'attitude de Milica Bonnisseau, lui reprochant notamment des propos malveillants à l'égard des Limalongeois et son manque d'intégration dans le groupe des élus.

Milica Bonnisseau regrette d'avoir à faire face seule contre tous à un tribunal et quitte la salle à 21h.

Suite à ce départ prématuré et fort regrettable, le conseil dans son ensemble exprime son soutien à Cathy Lohues.

**Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 26 octobre 2020**

## **Budget 2021 : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Mme le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

### **Article L 1612-1**

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Annette Machet présente la nécessité de voter pour les chapitres 20, 21 et 23 la possibilité de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2021.

	<u>Crédits ouverts en 2020</u>	<u>Montant autorisé avant vote du budget</u>
Chapitre 20 :	11 000.00 €	2 750.00 €
Chapitre 21 :	311 842.82 €	77 960.71 €
Chapitre 23 :	40 000.00 €	10 000.00 €

Cathy informe les conseillers de la nature des chapitres 20, 21 et 23.  
Ces dépenses d'investissement ne seront liquidées que si elles se présentent.

## **Syndicat 4b : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de production d'eau potable**

Après lecture du rapport sur le prix et la qualité du service de production d'eau potable du syndicat SMAEP pour l'année 2019, le conseil municipal approuve à l'unanimité le dit rapport

## **Syndicat 4b : approbation du service de distribution d'eau potable**

Après lecture du rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable du syndicat SMAEP pour l'année 2019, le conseil municipal approuve à l'unanimité le dit rapport

## **ENEDIS : Convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation au réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente**

Après étude du nouveau contrat de concession et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés susmentionnée sera conclue entre la commune de Limalonges et Enedis et Electricité de France (EDF), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Article 2 : la convention de concession décrite à l'article 1 prend la suite de la précédente conclue en juin 1997 ;

Article 3 : Madame le Maire est autorisé à signer la convention, et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **Demande de subvention dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local : travaux de voirie**

Alain Biraud présente un devis de la SAS BARRE concernant le débernage et le curage des fossés « route de la Cruzille.

Le montant total des travaux s'élève à 9 998.61 € HT soit 11 998.33 € TTC.

Alain Biraud propose d'adopter ce devis et de solliciter une subvention au département dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local.

### Plan de financement :

Coût total :	11 998.33 €	
Subvention département 50 % :	4 999.31 €	soit 50 % du HT
Autofinancement :	6 999.02 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet et autorise Madame le maire à solliciter une subvention dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

## **Nids de frelons asiatiques : participation financière de la commune**

Madame le maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, dans une délibération du 6 novembre 2017 avait décidé d'allouer 50 € d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques par un professionnel, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de l'année.

Le conseil municipal décide que cette mesure sera désormais possible du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et sans limite quant au nombre des interventions.

Comme auparavant, le montant de 50 € sera versé sur présentation d'une facture de moins de 3 mois accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

## **+ Salle La Cendille : Tarifs 2022**

Les tarifs pour l'année 2022 restent inchangés. La seule modification est le tarif concernant les associations à vocation cantonale qui passent au même tarif que les « particuliers habitants la commune ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Une maquette de présentation est en cours d'élaboration par la commission « salle des fêtes ». Nous devons trouver aussi le moyen de louer de façon plus fréquente la salle.

D'autre part, nous n'avons pas reçu le rapport de l'enquête sur les nuisances sonores.

## **+ Location de la maison des écoles 12 rue du stade**

Le maire fait part au conseil municipal que 2 dossiers ont été déposés, mais une personne s'est désistée ce jour.

C'est donc le dossier de Monsieur RAVEAU Christophe qui est retenu.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette demande, avec comme date butoir le 1<sup>er</sup> février 2021 pour l'entrée dans les locaux.

Le prix du loyer s'élève à 408 €. La location prendra effet au 15 décembre 2020.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bail et les pièces afférentes au dossier.

## **+ Plan de sauvegarde : adoption du projet**

Jean-Marc Niot présente le projet, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du plan et accepte les formulaires.

Les documents seront transmis à la Préfecture pour approbation, il est dommage que Jean-Marc Niot ait passé beaucoup de temps à préparer un formulaire qui est imposé à toutes les communes à l'échelle nationale, un formulaire « cerfa » aurait été préférable. Une note sera faite en ce sens.

## **+ Devis divers**

Alain Biraud présente les devis suivants qui ont été au préalable étudiés par les commissions concernées :

MARQUIS ET ROBERT	Cimaises salle La Cendille	1 519.56 € TTC
SAS BARRE	Curage fossé	340.20 € TTC
SAS BARRE	Réfection route La Crouzille	13 525.20 € TTC
MEFRAN	Aire de jeux La Cendille	11 994.00 € TTC
RIC Collectivités	Main courante La Cendille	4 875.60 € TTC

Nadia Bouyer sort de la salle pour le devis de Marquis et Robert et ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Tous les devis sont acceptés à l'unanimité.

Remarque : la balançoire déjà en place doit être enlevée au plus vite, un représentant de la marque Mefran a signalé que ce jeu présente un risque pour les doigts des enfants au niveau de son pivot.

## **Divers :**

1. **Prochaines réunions du conseil municipal** (modulables si nécessaire) :
  - 1<sup>er</sup> février
  - 8 mars : préparation budgétaire
  - 29 mars : vote des budgets
  - 3 mai
  - 5 juillet
2. **Commission communication** : la commission remercie l'ensemble des conseillers pour leurs réponses à l'enquête concernant le site internet et le bulletin. Les remarques (certaines positives et d'autres plus négatives) seront étudiées et prises en compte dans un but d'amélioration.  
Nous discutons de la nécessité de produire un petit bulletin et décidons que celui-ci devra être prêt pour être distribué au 1<sup>er</sup> février.  
La commission se réunira le lundi 14/12 à 20h30 à la mairie, Cathy sera présente.
3. **Commission voirie** – la commission se réunira début janvier
4. **Commission Jeunesse** – Cécile Pignoux nous expose les sujets sur lesquels se penche la commission. Et notamment les restrictions imposées par la communauté de communes pour l'accès de nos enfants à la piscine. Un courrier sera préparé et envoyé à la communauté de communes  
La commission se réunira le 18/01 à 20h00
5. **Commission bâtiments** : Alain Biraud nous informe que le projet de futur bâtiment des services communaux ne pourra pas être installé à proximité du terrain de pétanque comme initialement prévu. La commission doit trouver une solution alternative.
6. **Colis de Noël** – préparation des colis lundi 14/12 à 14h00 Distribution la semaine suivante. Les conseillers s'accordent pour se partager les secteurs.
7. **Crèche de Noël** – les employés municipaux ont été sollicités pour aider les bénévoles à l'installation de la crèche.
8. Rénovation de la salle de la Cendille. Le carrelage est posé, le travail de finition sera fait dans les prochains jours. Les employés communaux vont repeindre l'intérieur de la grande salle courant janvier.
9. Alain Biraud nous fait part d'une demande d'indemnisation d'un exploitant agricole de la commune pour dégradation d'une parcelle en jachère lors de l'élagage. Avec l'accord préalable de l'exploitant, les déchets d'élagage ont été stockés puis brûlés sur cette jachère. L'exploitant réclame une indemnisation à hauteur de 250 euros. Le conseil rejette cette demande jugée disproportionnée. Un courrier sera envoyé à l'exploitante en ce sens.
10. Annette Machet nous fait part d'une demande d'un limalongeois qui souhaite offrir un cadeau de Noël à une personne défavorisée. Ce généreux donateur nous demande de désigner une personne. Nous ne jugeons pas le geste, mais la demande est trop délicate ou discriminatoire. Nous donnerons la liste des associations en charge des plus défavorisés. (secours catholique – resto du cœur – épicerie sociale – banque alimentaire )
11. **PLU** – Claude Stoffel émet l'idée de diffuser au sein du conseil une note de synthèse sur l'avancement du PLU. Le PLU étant un sujet complexe et sensible, il semble en effet nécessaire de diffuser une information à l'ensemble de la population. Claude va rédiger une note qui sera affichée sur les panneaux et diffusée sur illiwap.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 15